

Charte de bonne conduite à la cantine

DOCUMENT À RETOURNER ET SIGNER PAR L'ENFANT ET LE OU LES PARENTS

Le chemin aller-retour et le temps de cour :

Ce que je fais :	Pourquoi ? :
- Je me range deux par deux. - Je marche calmement, sans courir, sans bousculade, sans violence envers les autres. - Je ne touche ni aux voitures, ni aux boîtes aux lettres, ni aux maisons.	- Par sécurité. - Pour être calme en arrivant. - Pour respecter les autres. - Je respecte le bien des autres.

À l'arrivée au restaurant scolaire :

Ce que je fais :	Pourquoi ? :
- Si je ne l'ai pas fait à l'école, je vais aux toilettes et je me lave les mains. Je me présente correctement. - Je dépose mon vêtement sur le porte-manteau ou derrière ma chaise (à ma place désignée). - Je m'installe tranquillement.	- Comme ça, je n'ai plus besoin de me lever en plein milieu du repas. - C'est bien d'être propre. - C'est mieux que de le laisser par terre.

Pendant le repas :

Ce que je fais :	Pourquoi ? :
- Je mange dans le calme. - Je ne m'amuse pas avec le matériel. - Je ne joue pas avec la nourriture. - Je demande aux animatrices avant de me déplacer.	- J'apprécie mon repas quand je suis dans le calme. Je digère mieux. - Je respecte le matériel. - Je n'aime pas le gaspillage alors je respecte la nourriture. - Je ne suis pas tout seul.

Le principe du permis à points :

- À chaque rentrée scolaire, le permis est crédité de 12 points.
- Chaque comportement jugé irrespectueux aura pour conséquence la perte de points.

Sanctions :

- Au bout de 6 points perdus, le repas est servi sur une table à part. À chaque point perdu, un mail est envoyé aux parents.
- Au bout de 12 points perdus, l'enfant est exclu temporairement de la restauration après avoir été reçu, en présence des parents, par l'élue et le Maire.

Gratifications :

- Les élèves n'ayant perdu aucun point ou très peu, se verront remettre « un diplôme d'excellence ou de bonne conduite » en fin d'année scolaire.
- En cas de problème, nous vous invitons à vous adresser directement à la Mairie ou à Madame Alexandra GUIHO, adjointe aux affaires scolaires.

J'AI PRIS CONNAISSANCE DE LA CHARTE DE BONNE CONDUITE À LA CANTINE ET JE L'ACCEPTÉ.

NOM ET PRÉNOM :

SIGNATURE DE L'ENFANT :

SIGNATURE DU OU DES PARENTS :

